

St-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Mess des officiers, édifice n° 5
Collège militaire royal

ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Le mess des officiers du Collège militaire royal, qui porte la désignation CMR n° 5, a été construit en 1839 d'après des plans préparés par le major Thomas Foster, des Royal Engineers, sous la direction du colonel Oldfield.

Le bâtiment appartient au ministère de la Défense nationale. Voir le rapport 86-73 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le CMR n° 5 a été désigné "reconnu" à cause de ses associations historiques, de son importance architecturale, et de la place qu'il occupe dans son environnement.

Le bâtiment fait partie d'un groupe qui a été construit à l'intérieur des murs du Fort Saint-Jean en 1839, dans le cadre d'un effort d'améliorer les défenses du district après la rébellion de 1837-1838. Le Fort Saint-Jean demeurait une garnison et un dépôt importants, comme le montre la construction de ce bâtiment militaire permanent de grande dimension.

Ce bâtiment est associé à deux périodes importantes dans le développement de Saint-Jean. Lors de sa construction, Saint-Jean était une étape importante des routes commerciales par chemin de fer, par eau et par route entre Montréal et les États-Unis. Son changement de vocation en 1952 marque la fondation du troisième collège militaire du Canada, le seul qui soit bilingue.

Le bâtiment fait partie d'un groupe de quatre édifices à deux étages, au toit en croupe, en briques rouges posées sur des fondations en pierre, de plan, de construction et de matériaux similaires. Le bâtiment apporte une contribution importante au caractère de ce groupe. Il utilise des formes vernaculaires simplifiées influencées par le classicisme britannique : une symétrie rigide, des formes rectangulaires, et des proportions classiques. Le CMR n° 5 est le bâtiment le plus grand et à l'architecture la plus raffinée de ce groupe.

Bien que plusieurs des structures ancillaires originales du bâtiment aient été enlevées et que la place autrefois gazonnée ait été asphaltée pour les besoins du stationnement, le CMR n° 5 a conservé ses relations spatiales avec les bâtiments environnants. Le CMR n° 5 contribue également à définir et à préserver le caractère XIX^e siècle du site à l'intérieur des remparts de terre, par rapport à la création en 1933 du centre de formation militaire fédéral et, en 1952, du Collège militaire royal.

.../2

-2-

St-Jean-sur-Richelieu (Québec)
Mess des officiers, édifice n° 5 (suite)
Collège militaire royal

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du CMR n° 5 réside avant tout dans sa forme et ses proportions simples, sa symétrie rigide, et dans les matériaux utilisés pour le bâtiment original.

Ce bâtiment à deux étages, au toit en croupe, est d'une forme simple à influence classique. Le plan au sol a la forme d'un H. Ses caractéristiques principales comprennent une absence d'éléments décoratifs, un espacement régulier des portes et des fenêtres, et des pavillons latéraux en saillie. Les fondations et les moulures sont en pierre de taille, et les murs sont en briques de formes irrégulières posées en appareil commun. Des arcs plats couvrent les ouvertures des fenêtres.

La cohérence originale de l'extérieur de ce bâtiment a été modifiée défavorablement par de nombreux changements apportés aux ouvertures et par la réorientation du bâtiment vers la cour plutôt que vers la rivière. Les modifications qui respectent les proportions et le rythme des ouvertures originales devraient être préservées, mais les modifications qui ont porté atteinte à l'équilibre visuel de l'extérieur de ce bâtiment devraient être corrigées au cours des travaux à venir.

L'intérieur a subi de nombreuses modifications depuis la construction. Les études en vue des travaux de rénovation à venir devraient comprendre des recherches pour identifier les éléments du plan historique et des détails qui subsistent pour les incorporer dans les nouveaux plans.

Dans la planification de toute modification au CMR n° 5, aux bâtiments voisins et au site, il faut préserver l'intégrité des relations existantes avec le cadre et avec le paysage. S'il est possible de répondre aux besoins de stationnement par d'autres moyens, on devrait penser à l'aménagement paysager de la place originale.

Trad uction